

Le Grand Stade de rugby, le sport pour tous et la compacité

Avis MICAT exprimé à la demande de Mme Evelyne Ciriegi, présidente du CROSIF

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) est investi, suite à une convention avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France (CROSIF), d'une mission d'information et de conseil en matière d'aménagement du territoire à caractère sportif (MICAT). Dans ce cadre, il émet des avis et propose une assistance technique concernant des projets d'équipements sportifs. Pour éviter tout conflit d'intérêt, il lui est toutefois interdit d'utiliser la MICAT pour émettre une opinion sur l'emplacement ou la pertinence intrinsèque d'un projet porté par le mouvement sportif et/ou un acteur public. Le texte qui suit traitera donc exclusivement des aspects urbanistiques et conceptuels du projet de Grand Stade de rugby, qui devrait voir le jour à Ris-Orangis (Essonne).

1. Plus qu'un stade...un pôle sportif !

La Fédération Française de Rugby (FFR) affiche une volonté inédite de création d'un environnement sportif à plusieurs facettes, autour du futur Grand Stade. Sont prévus un village populaire dédié aux pratiques sportives, ainsi qu'un cluster du sport consacré aux liens entre activité physique, santé et développement économique¹. L'ambition est de créer une vie permanente autour du Grand Stade et de renforcer sa capacité à polariser recherche, emploi et pratique du sport pour tous. On ne peut que se féliciter d'un tel objectif. Le maître d'ouvrage souhaite ici conjurer le risque inhérent à toute grande infrastructure sportive : être une coquille vide qui ne vit que quelques jours par an sans apporter de véritable plus-value qualitative aux habitants du territoire.

Réussir ce pari ambitieux ne signifie pas, pour autant, céder aux sirènes du consumérisme. Il est nécessaire de mettre en garde contre une éventuelle tentation du tout-commercial. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IDF) nous alerte, d'ailleurs, sur le risque d'éclatement de la « bulle immobilière des centres commerciaux »². S'il ne faut pas bannir complètement les commerces, il paraît tout à fait pertinent que le maître d'ouvrage reste orienté sur la notion de village populaire. Il n'est pas utile de multiplier les galeries commerciales ni de créer un parc d'attraction payant consacré au sport à proximité du stade.

Inversement, la création d'espaces de pratique libre et gratuite (y compris sur la zone destinée au stockage temporaire de la pelouse) et d'espaces dédiés aux clubs sportifs des alentours est une manière intéressante de concrétiser l'idée de village populaire. Le manque d'équipements sportifs en Ile-de-France prive les habitants de la région d'un véritable droit à la dépense physique. Il est nécessaire de corriger cela pour toute la population et non pas uniquement pour ceux qui peuvent se permettre une dépense financière.

¹ Débat public Grand Stade. Synthèse du dossier du maître d'ouvrage, FFR, novembre 2013
<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/docs/documents-mo/gdstaderugby-synthese-presentation-projet.pdf>

² Note rapide-Surproduction des surfaces commerciales, vers une bulle immobilière ?, IAU-IDF, décembre 2013
http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_1034/NR_635_web.pdf

2. Une nécessaire compacité

L'agrégation d'une pratique sportive populaire autour du Grand Stade ne doit pas, elle, générer une voracité spatiale incontrôlable et incontrôlée. L'accueil de pratiquants inorganisés et de pratiquants encadrés peut se faire de façon simultanée. La construction de plusieurs équipements sportifs n'induit pas obligatoirement une extension horizontale. La verticalité³ peut être utilisée pour réunir un espace de futsal à usage libre, une salle d'arts martiaux réservés aux clubs et les bureaux d'une future Maisons des Sports de l'Essonne dans le même bâtiment. Les préconisations en matière de densification et de compacité sont d'autant plus nécessaires que le Grand Stade se trouve à proximité d'espaces naturels dont la préservation ne peut être mise en discussion.

La notion de compacité doit être élargie au stade en lui-même. Lors des différentes séances du débat public, la FFR ne s'est pas opposée au partage d'espaces avec d'autres sports à l'intérieur même du Grand Stade. Cela concerne les compétitions de haut niveau mais peut aussi devenir réalité pour une pratique plus généraliste, qu'elle soit organisée ou pas. Il n'est pas fou d'imaginer l'installation de blocs ou de murs d'escalade au dos de l'infrastructure supportant les tribunes. On peut aussi réfléchir à l'utilisation des espaces interstitiels du stade pour y installer, de façon temporaire ou permanente, des terrains dédiés à la pratique du squash, du badminton ou encore du rugby et du football à effectif réduit. D'autres idées d'insertion sportive sont évidemment possibles et il est certain que de nombreuses personnes sont en mesure de les proposer.

Conclusion

Les propositions rédigées dans ce court document restent, bien évidemment, très généralistes. Il est absolument nécessaire d'impliquer le mouvement sportif local, représenté par le CDOS de l'Essonne. Cette association présente un double intérêt. Elle constitue un progrès en matière de démocratie participative et permet d'attirer un public avant même la naissance du projet. Situé dans une zone inhabitée, le Grand Stade aura besoin de faire connaître ses capacités d'accueil à grande échelle pour fédérer un public tout au long de l'année.

³ *Le sport vecteur d'urbanité. Avis sur le CDT « Le Pôle Métropolitain du Bourget »*, CDOS 93, novembre 2013
<http://www.cdos93.org/seinesaintdenis/fichiers/File/avis - etude grand paris-le bourget.pdf>